

**Division des élèves et de l'action éducative**

DEAE 2

Affaire suivie par :

Karine MION

Tél : 04.93.72.63.37

Mél : [vie.scolaire06@ac-nice.fr](mailto:vie.scolaire06@ac-nice.fr)

53, Avenue Cap de Croix  
06 181 Nice Cedex 2

Nice, le 16 mars 2021

Mesdames et messieurs les directeurs  
d'écoles publiques et privées sous contrat

s /c de mesdames et messieurs les  
Inspectrices et inspecteurs  
chargés de circonscription du premier degré

Objet : Organisation des stages de réussite – Vacances de printemps 2021

Notre pays est confronté à une situation sanitaire sans précédent qui à d'importantes conséquences sur les apprentissages. La remobilisation des savoirs doit être prise en compte afin de permettre aux élèves les plus fragiles d'investir la présente année scolaire dans les meilleures conditions de réussite.

Les stages de réussite s'inscrivent ainsi dans les mesures mises en place par le ministère pour consolider les acquis fondamentaux et combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de leur parcours scolaire. Ils s'adressent aux élèves du CP au CM2 et concernent les apprentissages en français et mathématiques.

Ces stages d'une durée totale de 15 heures, à raison de 3 heures par jour durant 5 jours, auront lieu dans le respect des consignes sanitaires qui seront en vigueur :

**Semaine 1 : du lundi 26 au vendredi 30 avril 2021 et**

**Semaine 2 : du lundi 3 au vendredi 7 mai 2021**

Je vous rappelle que :

- Seuls les groupes composés d'au moins **6 élèves** seront validés (exception faite des écoles isolées),
- Les horaires des stages sont fixés pour tous les groupes de **8h30 à 11h30**,
- Les enseignants volontaires devront prendre connaissance des consignes de sécurité, propres aux écoles où ils assurent les stages de réussite.

Il revient à tous les enseignants en charge des classes de CP au CM2 d'identifier les élèves qui gagneront à bénéficier de ce dispositif et de tout mettre en œuvre pour sensibiliser les parents à sa pertinence. Il vous appartient également, au vu des besoins recensés de mobiliser les ressources enseignantes nécessaires.

Plusieurs écoles pourront se regrouper sous la coordination de l'inspectrice ou de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Afin que l'aide apportée à chaque élève durant le stage s'inscrive dans la continuité pédagogique de l'année et s'ajuste au mieux à ses besoins, l'enseignant encadrant le stage doit pouvoir bénéficier d'un bilan de compétences de l'élève concerné, au travers d'une extraction du livret scolaire unique et de tout autre support qui permettra d'identifier les domaines de réussites et les axes de progrès à prendre en compte.

Vous transmettrez à votre circonscription pour **le vendredi 9 avril 2021 dernier délai**, les projets d'organisation (annexe 1). Je vous remercie de diffuser également la fiche de candidature ci-jointe (annexe 2) aux enseignants volontaires de votre école pour effectuer un stage dans une autre école, commune ou circonscription. Dans ce cas, la fiche de candidature devra être transmise **pour la même date** aux circonscriptions.

Par ailleurs, concernant les écoles publiques de la ville de Nice et afin d'organiser ces stages en concertation avec la municipalité, je vous informe que j'adresse la présente circulaire à la mairie pour les informer.

Pour la procédure et le calendrier d'enregistrement des heures supplémentaires, il conviendra de se reporter à la circulaire du 4 novembre 2020 du service de la Division de l'Organisation Scolaire parue dans la lettre hebdomadaire n°195, qui précise que la saisie devra IMPERATIVEMENT être effectuée aux dates suivantes :

Mois d'exercice	Saisie des demandes par les enseignants/suivi par les directeurs		Validation des inspecteurs de circonscription	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
AVRIL	01/05/2021	09/05/2021	10/05/2021	17/05/2021
MAI	01/06/2021	06/06/2021	07/06/2021	13/06/2021

Je vous remercie de votre engagement dans la mise en œuvre de cette mesure essentielle à la réussite scolaire de tous les élèves.

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale des Alpes Maritimes

Signé

Michel-Jean FLOC'H